

BONNE NOUVELLE, VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

L'histoire des grands projets d'infrastructure est longue, et les retours d'expérience permettent de constituer progressivement **une base d'informations fiables et des moyens pour faire face collectivement** aux situations problématiques. L'idée est de mieux anticiper pour réagir à temps, c'est-à-dire avant de se laisser entraîner par le rouleau compresseur foncier des grands projets.

Chaque situation étant singulière, **comprendre les rouages des expropriations est une première étape importante** pour faire face aux manipulations des porteurs du projet. **De plus, faire face collectivement aux promoteurs du projet peut donner une assise plus solide à vos questionnements** et redonner confiance dans vos démarches. Voici donc quelques propositions :

1. Rejoignez la **boucle mail ou Whatsapp** des personnes concernées par les expropriations en écrivant à contact@lgvnonmerci.fr
2. **Aidez-nous à contacter toutes les personnes menacées.** Les collectifs font régulièrement du porte-à-porte et se mettent en lien avec notre coordination via des rencontres régulières. La carte des collectifs est à retrouver en ligne avec nos documents ici : linktr.ee/byebyeLGV
3. Avec vos voisin.es, **organisez une réunion d'information** dans votre commune, on peut se déplacer !
4. Pour les exploitant.es agricoles, **prendre contact avec votre syndicat** pour défendre vos intérêts dans le remembrement, et rejoindre les CIAF en cours de constitution pour traiter les sujets fonciers !

LGV NON MERCI.FR

Les collectifs contre les lignes à grande vitesse du Sud-Ouest proposent régulièrement des réunions d'information et des rencontres pour se mobiliser à plusieurs sur le territoire. Au sein de la coordination "LGV NON MERCI", les collectifs locaux s'organisent ensemble pour :

- mutualiser nos moyens (financiers, juridiques, veille et communication, ...);
- diffuser une information fiable sur le projet, en visibiliser les impacts, et rétablir les faits face aux promoteurs du projet (Etat, Régions, SNCF et sous-traitants, groupes de Travaux Publics, ...);
- enrayer ce projet en favorisant la multiplicité des modes d'action.

LE PETIT GUIDE

À DESTINATION DES HABITANT.ES SUR LE TRACÉ DU PROJET DE LGV DANS LE SUD OUEST

AU SOMMAIRE

Des expropriations dans ma commune?

Suis-je concerné.e ?

Identifier les pièges

Procédure amiable ou judiciaire ?

Ce dont j'ai droit

Résister à l'expro ?

Bonne nouvelle, vous n'êtes pas seul.es !

Quelques infos sur l'opposition au projet LGV

DES EXPROPRIATIONS DANS MA COMMUNE ?

Dans le cadre de la construction de lignes à grande vitesse Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse, la SNCF s'apprête à détruire les habitations et exploitations de centaines de personnes, quitte à les expulser. **Les déménagements forcés couvrent de nombreux rachats de biens sous pression, la procédure administrative gommant les situations particulières sous couvert d'"intérêt général" (notion largement abusive).**

Si à ce stade, le projet est mal embarqué faute de financement suffisant (plus de 15 milliards d'euros), et en raison de l'inutilité évidente d'un projet que des arguments mensongers ne suffisent plus à légitimer, la SNCF accélère pour mettre tout le monde devant le fait accompli ! Pour prendre de l'avance, elle contacte les propriétaires en sous-marin et achète les biens au rabais en surfant sur le sentiment de fatalité.

403

propriétés bâties que SNCF doit négocier, racheter ou exproprier avant 2027 !

SUIS-JE CONCERNÉ.E ?

Toute personne propriétaire ou ayant un droit d'usage (location, fermage, servitude..) d'un terrain totalement ou partiellement sur le tracé est concernée. **Pour savoir si c'est votre cas, il suffit de constater sur la carte officielle du projet si la ligne raye votre propriété : la carte est consultable sur lgvnonmerci.fr.**

NON

la SNCF n'a pas les autorisation pour saisir le juge des expropriations et vous forcer à partir.

Il lui faut attendre l' "arrêté de cessibilité" listant précisément les parcelles concernées.

Le cas échéant, vous recevriez un courrier officiel de la préfecture pour vous en informer. N'hésitez pas toutefois à faire des demandes de renseignements.

0,00€

C'est ce que vous coûtent les frais d'avocats et conseils juridiques qui sont à charge de l'expropriant ! De plus, les expert.es se paient uniquement sur une part de la plus value.

IDENTIFIER LES PIÈGES

Bien entourée, la SNCF mobilise des professionnels (les fameux "médiateurs"), ou fait appel à des entreprises spécialisées dans la "négociation foncière". Elle bénéficie d'un biais d'autorité - personne n'ose la contredire ! - et obtient confiance en vous faisant croire qu'elle est là dans l'intérêt de tout le monde puisque "la vente est inéluctable", étant donné que "le projet va se faire de toute façon", et que "vous risquez de perdre beaucoup" à trop tergiverser. Tout cela est bien FAUX.

Par ailleurs, gardez en tête que la SNCF a une double contrainte pour acquérir vos biens : payer le moins possible ET acquérir tout dans le temps imparti. Passer par le juge des expropriations est donc pour elle une perte de temps, qui a de plus la fâcheuse tendance à ternir son image (cette démarche n'étant pas très populaire). Son intérêt est donc de vous proposer un rachat à l'amiable en négociant un prix suffisamment crédible, mais bien sûr le moins élevé possible. Ainsi la SNCF a tout intérêt à vous cacher les informations importantes concernant la valeur de votre bien, et ce qu'elle serait prête à consentir au vu des enjeux du "plus gros projet d'infrastructure ferroviaire de la décennie"...

AMIABLE OU JUDICIAIRE ?

Concrètement pour acquérir un bien, la SNCF peut soit passer par un accord amiable, qui est une vente classique, soit attendre l'expropriation au prix fixé par le tribunal, c'est la voie judiciaire.

Contrairement à ce qu'on pourrait vous laisser penser, il n'y a aucun mal à aller devant les tribunaux ! En effet, le ou la juge impose de nombreuses protections et oblige à détailler précisément et formellement les offres, ce qui peut s'avérer contraignant pour la SNCF... Cette voie "judiciaire" laisse du temps aux personnes expropriées, mais surtout elle leur permet de gagner en moyenne 20% de plus d'argent qu'à l'amiable.

DES DROITS GARANTIS



Pour les résidences principales :

Deux offres de relogement cohérents et pas trop chers sont nécessairement proposées.

Pour les exploitations agricoles :

Des commissions locales (CIAF) étudient et statuent sur le remembrement du territoire impacté.

RESISTER À L'EXPRO ?

Jusqu'à la vente ou l'expropriation, vous pouvez continuer à jouir de vos droits. Les lieux doivent être quittés 30 jours après réception du virement et sous réserve que vos droit au relogement aient été appliqués (en cas d'appel du jugement, l'expropriation n'est malheureusement pas suspendue). Si vous êtes locataire ou en fermage, votre dossier est indépendant de celui de votre propriétaire.

Ceci dit, les tribunaux étant totalement surchargés, si suffisamment de personnes s'opposent la justice devra étaler les procédures. Chaque dossier a donc le potentiel de retarder les chantiers qui ne commenceront pas avant 2027 pour les LGV, impliquant des surcoûts impossibles pour un projet déjà difficile à financer. Or l'abandon du projet signifierait que les expropriations sont annulées (selon l'article L. 421-1 du code de l'expropriation) !

90%

D'avis défavorables au projet exprimés dans l'enquête publique. La "Déclaration d'Utilité Publique" a tout de même été validée par le Préfet en 2016. Elle est valable 15 ans, le compte à rebours a commencé.

363

Exploitations agricoles sur le tracé, pour 1230 ha agricoles dans l'emprise du projet. Parmi elles, une centaine dont le bâtiment principal détruit.

2027

C'est la date annoncée de début des travaux sur les lignes nouvelles Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse, si tout se passe mal.